

## FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site [www.cuu-mrfp.fr](http://www.cuu-mrfp.fr).

La structure mentionnée ci-après:

Nom	AAATV SPDC
Adresse	Rue de la Pichotière
Forme juridique	Association de loi 1901
Représentée par	PERRODIN Nicolas
En qualité de	Président
E-mail de contact	contact@231e41.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- ~~Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs<sup>1</sup>~~
- ~~Entreprise ferroviaire (EF) autre<sup>2</sup>~~
- Détenteur (D) adhérent de l'UNETO (préciser votre MDV : ATVSP)
- ~~Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs~~

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 15/04/2018

Nom : PERRODIN Nicolas

Signature :

Cachet de la structure



Formulaire à renvoyer à l'UNETO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail [contact@unecto.fr](mailto:contact@unecto.fr).  
L'UNETO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

<sup>1</sup> Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

<sup>2</sup> Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement